

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 AVRIL 2025**

Convocation du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BAQUET Amélie - BODIN-BERLINGUÉ Angélique - CARON Hélène - LANCELLE Sandrine
MM AUBIER Romain - BEURAIN Frédéric - BLOAS Jean-Yves - DEJOYE Jean-Yves - GUERIN Eric -
LEBELLE Maurice - MOURIC Stanislas - THOMAS Olivier

Etaient excusés et représentés :

M. CAILLET Alain a donné pouvoir à M. DEJOYE Jean-Yves
Mme GUELTON Claire a donné pouvoir à M. AUBIER Romain
Mme QUENNESSON Sabrina a donné pouvoir Mme BODIN-BERLINGUE Angélique

Appel nominal :

Les conditions du quorum étant remplies, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h30

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur BEURAIN Frédéric est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 :

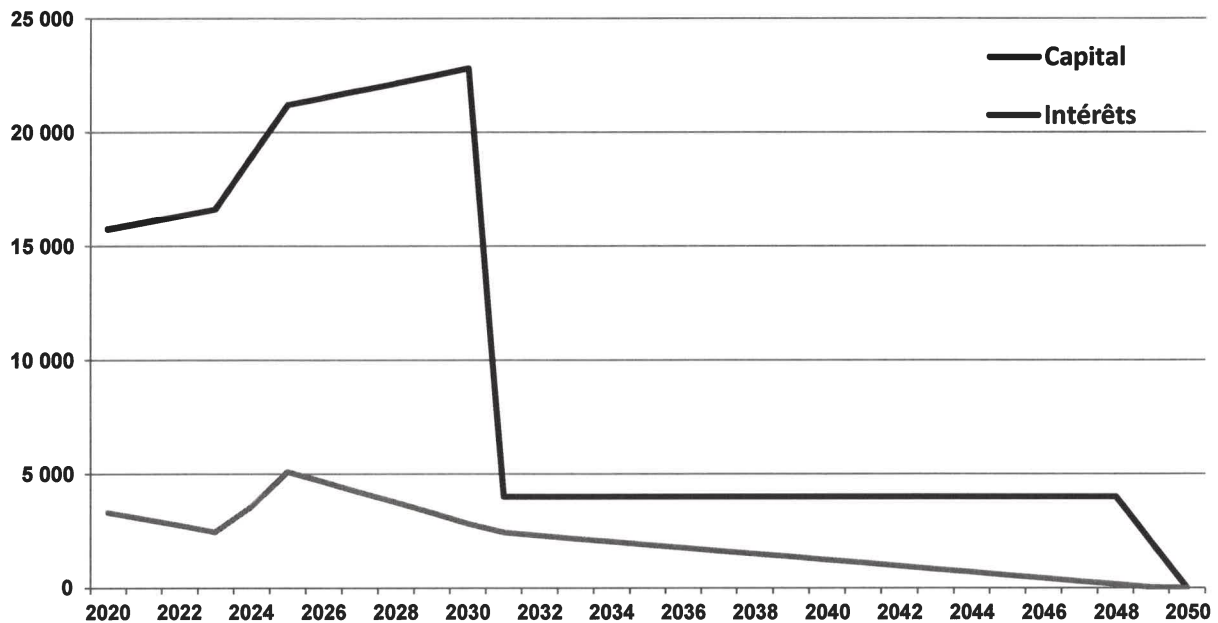
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait un récapitulatif des résultats 2024 de l'ensemble des budgets :

BUDGET	FONCT. OU EXPLOITAT.			INVESTISSEMENT			TOTAL		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Commune	472 975,96	798 243,69	325 267,73	103 238,62	198 481,69	95 243,07	576 214,58	996 725,38	420 510,80
CCAS	12 012,95	16 500,00	4 487,05			0,00	12 012,95	16 500,00	4 487,05
Assainissement	15 584,28	34 242,24	18 657,96	41 689,45	145 972,40	104 282,95	57 273,73	180 214,64	122 940,91
Eau Potable	7 781,64	11 458,59	3 676,95	81 255,28	123 930,18	42 674,90	89 036,92	135 388,77	46 351,85
TOTAL	508 354,83	860 444,52	352 089,69	226 183,35	468 384,27	242 200,92	734 538,18	1 328 828,79	594 290,61

Il présente ensuite les remboursements d'emprunts en cours contractés pour les travaux de réhabilitation du Haut Village en 2016 (250 000 €) et les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue du Port en 2024 (100 000 €) :



TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a pas eu de hausse depuis 2005 et même une baisse en 2022. Il propose de maintenir les taux votés en 2024.

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'habitation	16,34 %
Foncier bâti	50,40 %
Foncier non bâti	66,30 %
Cotisation foncière des entreprises	NEANT

AIDE A LA PRESCOLARISATION EN ZONE RURALE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Oise accorde une aide financière pour le fonctionnement, en zone rurale, des classes maternelles créées dans le cadre d'un regroupement pédagogique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

Sollicite l'octroi d'une aide à la préscolarisation en zone rurale, pour le fonctionnement des classes maternelles implantées au sein du R.P.I Sempigny-Pont l'Évêque, auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'année scolaire 2024/2025.

CESSION DU VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le véhicule communal Citroën Jumpy immatriculé 9864 ZX 60 doit être remplacé en raison de sa vétusté.

Considérant la dangerosité du véhicule, Monsieur le Maire ne souhaite pas qu'il reste en circulation et propose de le céder à Monsieur COLPIN Christophe qui se chargera de sa destruction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- Décide de céder pour destruction et à titre gracieux le véhicule Citroën Jumpy immatriculé 9864 ZX 60 à Monsieur COLPIN Christophe
- Décide de sortir le véhicule de l'inventaire
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de la délibération.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait part des demandes d'aide déposées par les associations au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide aux associations de 2 700 euros selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION
COMITE DES FETES	1 500 €
LIB 44	300 €
SAUTE MOUTONS	300 €
SEMPIGYM	300 €
UMRAC SECTION LOCALE	300 €

INFORMATION SUR LES INDEMNITES VERSEES AUX ELUS EN 2024

Conformément à l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose aux communes la réalisation d'un état présentant l'ensemble des indemnités, de toute nature, versées aux élus, M. le Maire communique l'état des indemnités versées en 2024 qui regroupe les indemnités de fonction mais aucune indemnité de remboursement de frais.

Le « gèle » volontaire de l'indemnité de M. le Maire a permis à la commune de réaliser une économie de 5 105 euros en 2024.

BUDGETS PRIMITIFS 2025 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

BUDGET EAU POTABLE

M. le Maire présente le budget Eau Potable.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	11 100,00 €
66	Charges financières	3 770,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 407,23 €
042	Opérations d'ordre entre sections	7 059,39 €
	TOTAL DEPENSES	23 336,62 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €
77	Subvention du budget commune	13 960,99 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 676,95 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 698,68 €
	TOTAL RECETTES	23 336,62 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	800,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	67 642,84 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 698,68 €
	TOTAL DEPENSES	75 141,52 €

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	42 674,90 €
13	Subventions d'investissement reçues	24 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 466,62 €

	TOTAL RECETTES	75 141,52 €
--	-----------------------	--------------------

BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le budget Assainissement.

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	15 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 944,28 €
	TOTAL DEPENSES	32 744,28 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
74	Subventions d'exploitation	- €
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
77	Produits exceptionnels	5 796,87 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 657,96 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	289,45 €
	TOTAL RECETTES	32 744,28 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
020	Dépenses imprévues	5 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	143 422,95 €
21	Immobilisations corporelles	28 874,83 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	289,45 €
	TOTAL DEPENSES	177 587,23 €

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	104 282,95 €
13	Subventions d'investissement reçues	57 360,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 944,28 €
	TOTAL RECETTES	177 587,23 €

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et commentaires de M. le Maire, approuvent à l'unanimité les budgets 2025 Eau Potable et Assainissement.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil que le budget de la commune est voté en nomenclature M57 depuis l'exercice 2024.

Monsieur le Maire précise que dans la nomenclature M57, le dispositif de fongibilité des crédits a remplacé les dépenses imprévues en fonctionnement et investissement. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Le Maire informe ensuite l'assemblée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Au vu de la présentation globale du budget.

Considérant le travail de la commission finances réunie le 24 mars 2025.

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025 qui présente un excédent de fonctionnement de 9 900,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- Arrête et approuve le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	198 900,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	219 000,00 €
014	Atténuation de produits	43 140,00 €
65	Autres charges de gestion courante	69 695,81 €
66	Charges financières	1 850,00 €
023	Virement à la section d'investissement	294 337,84 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 893,08 €
	TOTAL DEPENSES	864 816,73 €

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 845,00 €
73	Impôts et taxes	43 000,00 €
731	Impositions directes	360 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	132 889,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 705,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits spécifiques	3 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	325 267,73 €
	TOTAL RECETTES	874 716,73 €

Section d'investissement

Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	17 220,00 €
	Opérations d'investissement	609 552,99 €
Opération 241	Mobilier divers	2 000,00 €
Opération 242	Matériel divers	2 000,00 €
Opération 247	Mobilier urbain	2 000,00 €
Opération 248	Réhabilitation de la rue du Port - Voirie	432 003,60 €
Opération 254	Réhabilitation de la rue du Port - Enfouissements	60 628,40 €
Opération 258	Eglise : diagnostic de la structure	36 420,99 €
Opération 259	Système de vidéoprotection de la commune	50 000,00 €
Opération 260	Véhicule communal + remorque	20 000,00 €
Opération 261	Radar pédagogique	4 500,00 €
	TOTAL DEPENSES	626 772,99 €
Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	95 243,07 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300,00 €
10	Dotations, fonds divers	3 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	294 337,84 €
	Opérations d'investissement	194 999,00 €
Opération 248	Réhabilitation de la rue du Port - Voirie	170 999,00 €
Opération 259	Système de vidéoprotection de la commune	24 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 893,08 €
	TOTAL RECETTES	626 772,99 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Les 4 budgets primitifs 2025 se résument ainsi :

BUDGET	FONCT. OU EXPLOITAT.		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	864 816,73	874 716,73	626 772,99	626 772,99	1 491 589,72	1 501 489,72
Assainissement	32 744,28	32 744,28	177 587,23	177 587,23	210 331,51	210 331,51
Eau Potable	23 336,62	23 336,62	75 141,52	75 141,52	98 478,14	98 478,14
CCAS	14 120,00	14 120,00			14 120,00	14 120,00
TOTAL	935 017,63	944 917,63	879 501,74	879 501,74	1 814 519,37	1 824 419,37

**PRISE EN CHARGE DU PERMIS DE CONDUIRE DANS LE CADRE DU
COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Le code général de la fonction publique prévoit, pour les agents titulaires et contractuels, un Compte Personnel d'Activité (CPA) destiné à acquérir de nouvelles compétences, consolider les acquis ou valider un parcours diplômant en accord avec le projet professionnel. Il est composé de deux comptes distincts :

- Le Compte Personnel Formation (CPF)
- Le Compte d'Engagement Citoyen (CEC)

Le CPF s'est substitué au Droit Individuel à la Formation (DIF) en 2018. Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli dans la limite de 150 heures.

Pour utiliser leurs droits à la formation, les agents publics doivent en faire la demande auprès de leur employeur.

Monsieur le Maire a reçu une demande de l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments pour la formation au permis de conduire.

Le permis de conduire permettrait à l'agent d'accomplir des missions actuellement assumées par ses collègues telles que la distribution de courrier, l'acheminement de matériel entre les différents sites ou aller chez les fournisseurs pour l'achat des produits. L'agent gagnera en autonomie et en efficacité tout en libérant ses collègues de ces missions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge 330 euros qui seront versés à l'auto-école sélectionnée par l'agent. Il propose de fixer le taux horaire à 15 euros. Ainsi 22 heures seront déduites du CPF de l'agent.

L'agent prendra en charge le solde des frais pédagogiques et l'ensemble des frais annexes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- **Accorde la prise en charge de 330 euros des frais pédagogiques de la formation au permis de conduire,**
- **Fixe à 15 euros le taux horaire de cette prise en charge,**
- **Précise que les frais annexes restent à la charge de l'agent,**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à la bonne exécution de la délibération.**

TOUR DE TABLE

La prochaine réunion est fixée au mardi 1^{er} juillet à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire
Jean-Yves DEJOYE



Le secrétaire de séance
Frédéric BEAURAIN

